

Avis de concession

Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom et adresses

Nom officiel : Ville de Joigny

Adresse postale : 3, Quai du 1er Dragons

Ville : Joigny Code NUTS : FRC14 Code postal : 89300 Pays : France

Point(s) de contact : Service des marchés publics

Téléphone : 03 86 62 69 63

Courriel : marches.publics@ville-joigny.fr

Adresse(s) internet

Adresse principale : (URL) <https://www.ville-joigny.fr/>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.ternum-bfc.fr/>

I.2) Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.ternum-bfc.fr/>

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : (URL)

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

autre adresse : (indiquer l'autre adresse)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

par voie électronique via : (URL)

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

à l'adresse suivante : (indiquer l'autre adresse)

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse : (URL)

I.3) Type de pouvoir adjudicateur

Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales

Agence/office national(e) ou fédéral(e)

- Autorité régionale ou locale
- Agence/office régional(e) ou local(e)
- Organisme de droit public
- Institution/agence européenne ou organisation internationale
- Autre type :

I.4) Activité principale (dans le cas d'un avis publié par un pouvoir adjudicateur)

- Services généraux des administrations publiques
- Défense
- Ordre et sécurité publics
- Environnement
- Affaires économiques et financières
- Santé
- Logement et équipements collectifs
- Protection sociale
- Loisirs, culture et religion
- Éducation
- Autre activité :

I.5) Activité principale (dans le cas d'un avis publié par une entité adjudicatrice)

- Production, transport et distribution de gaz et de chaleur
- Électricité
- Extraction de gaz et de pétrole
- Prospection et extraction de charbon et d'autres combustibles solides
- Eau
- Services postaux
- Services de chemin de fer
- Services de chemin de fer urbain, de tramway, de trolleybus ou d'autobus
- Activités portuaires
- Activités aéroportuaires
- Autre activité :

Section II : Objet

II.1) Étendue du marché

II.1.1) Intitulé :

Délégation de service public pour la production, le transport et la distribution de chaleur

Numéro de référence : [DSP2501V]

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 09323000-9 Chauffage urbain.

Descripteurs supplémentaires :

45232140-5 Travaux de construction de réseaux de chauffage urbain

45251250-8 Travaux de construction de centrales de chauffage urbain

50721000-5 Mise en état d'exploitation d'installations de chauffage

II.1.3) Type de marché Travaux Services

II.1.4) Description succincte :

Conception, financement, réalisation et exploitation de l'ensemble des installations à créer en vue de la création du service public de production, de transport et de distribution de chaleur avec recours aux énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) sur la Ville de Joigny.

Le délégataire devra proposer aux abonnés des tarifs compétitifs et assurer une haute qualité de service. La commercialisation du réseau lui est confiée sur le périmètre concerné et il assurera la gestion des relations avec les abonnés.

II.1.5) Valeur totale estimée

Valeur hors TVA : [50 000 000] Monnaie : [euros]

II.1.6) Information sur les lots

Ce marché est divisé en lots oui non

Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots nombre maximal de lots : [] un seul lot

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire : []

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer des marchés combinant les lots ou groupes de lots suivants :

II.2) Description

II.2.1) Intitulé : Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnels:

Descripteur principal : 09323000-9 Chauffage urbain.

Descripteurs supplémentaires :

45232140-5 Travaux de construction de réseaux de chauffage urbain

45251250-8 Travaux de construction de centrales de chauffage urbain

50721000-5 Mise en état d'exploitation d'installations de chauffage

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRC14

Lieu principal d'exécution : Ville de Joigny

II.2.4) Description des prestations :

(nature et quantité des travaux ou services, ou indication des besoins et exigences)

Il est estimé un potentiel d'environ 15 GWh/an de besoins en chauffage et eau chaude sanitaire.

Sur la base des prescriptions du dossier de consultation, le Délégué sera chargé de financer et réaliser les travaux de création du réseau, des sous-stations et d'une chaufferie comprenant l'intégration d'une production de chaleur à partir d'énergie renouvelable ou de récupération. Il assurera également l'entretien des installations et la gestion commerciale du réseau.

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des

des critères énoncés dans les documents du marché

critères décrits ci-dessous (les critères d'attribution devront être donnés par ordre décroissant d'importance)

Critères :

II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 324

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne

oui non - Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession.

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :

Le candidat peut, le cas échéant, s'inspirer du contenu des modèles de formulaires utilisés en matière de passation de marchés publics.

- Lettre de candidature signée par une personne ayant autorité pour engager la société candidate ou le groupement de sociétés candidat, ainsi que, le cas échéant, l'habilitation du mandataire par ses co-traitants ;
- Déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession ou aucune interdiction de soumissionner prévue aux articles L. 3123-1 et suivants du code de la commande publique et que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes sont exacts ;
- Certificats délivrés par les autorités compétentes justifiant de ce que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. En ce qui concerne les impôts, taxes et cotisations sociales pour lesquels la délivrance d'un certificat ne serait pas prévue, le candidat fait, sous sa propre responsabilité, une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée ;
- Déclaration sur l'honneur que le candidat n'est pas en situation de liquidation ou de redressement judiciaire sans habilitation à poursuivre son activité ; le cas échéant, la copie du ou des jugements si le candidat se trouve en situation de redressement judiciaire.

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Bilans, comptes de résultats et annexes des trois derniers exercices concernant le domaine d'activité objet de la délégation des entreprises qui s'engagent ;
- Attestations d'assurances responsabilité civile et professionnelle pour l'activité objet de la délégation ;
- Extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (modèle K bis) ou équivalent étranger ;
- Composition du capital social.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Production d'un mémoire présentant :

- L'entreprise.
- Les moyens humains et matériels dont elle dispose (effectifs par catégorie de personnels, qualifications, outillage, matériels, équipements techniques...).
- Son savoir-faire en matière de réalisation et d'exploitation en rapport avec l'objet de la délégation.

- Les références pertinentes du candidat au cours des cinq dernières années pour les missions de construction et des trois dernières années pour les missions d'exploitation, relatives à des prestations similaires à celles faisant l'objet de la présente consultation en termes de taille de réseau et de taux EnR&R de la production.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

- La concession est réservée à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées
- L'exécution de la concession est réservée dans le cadre de programmes d'emplois protégés

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession (seulement pour les concessions de services)

- La prestation est réservée à une profession déterminée

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession

La présente procédure de passation d'une concession, sous la forme d'une délégation de service public, est organisée en vertu des articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ainsi qu'en application des dispositions du Code de la commande publique.

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

- Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel affectés à l'exécution de la concession

Section IV : Procédure

IV.1) Description

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics oui non

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures

Date (30/06 /2025) Heure locale : 12h :00mm 00sec)

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

Français

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable oui non

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

- La commande en ligne sera utilisée
- La facturation en ligne sera acceptée
- Le paiement en ligne sera utilisé

VI.3) Informations complémentaires

Les dossiers de candidature comportant les pièces décrites au présent avis seront adressés au point de contact mentionné ci-dessus par voie dématérialisée.

La Commission de DSP, mentionnée à l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales éliminera, après ouverture de la première enveloppe, les candidatures dont les justifications sont insuffisantes au regard des critères suivants :

- Les garanties professionnelles et financières,
- Le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail,
- L'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant ledit service.

Le candidat pourra répondre soit sous la forme d'un contractant unique, soit sous la forme d'un groupement. Les membres du groupement devront désigner un mandataire qui sera l'interlocuteur unique de l'autorité délégante. En cas de candidature en groupement, l'ensemble des pièces énumérées à la rubrique "Conditions de participations" devra être fourni pour chaque entreprise du groupement, à l'exception de la lettre de candidature qui pourra être présentée par le mandataire.

En outre, devront être clairement précisés l'identité, le rôle et, eu égard aux compétences, la complémentarité de chacun des membres du groupement dans le cadre du projet.

Le dossier de consultation sera remis aux opérateurs sélectionnés après analyse des dossiers de candidature.

La collectivité exigera la mise en place d'une société dédiée à l'exécution du contrat.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Nom officiel : Tribunal administratif de Dijon

Adresse postale : 22, rue d'Assas BP 61616

Ville : Dijon CEDEX Code postal : 21016 Pays : France

Téléphone : 03 80 73 91 00

Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr

Adresse Internet : (URL) <https://dijon.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

Nom officiel : CCIRA de Lyon

Adresse postale : 3 rue de la Charité

Ville : 69268 Code postal : LYON CEDEX 02 Pays : FRANCE

Téléphone : 04 72 77 21 30

Courriel : ccira.lyon.cijap@dgifp.finances.gouv.fr

Adresse internet :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/ccra/contracts/Comite_local_Lyon.pdf?v=1707149558

VI.4.3) Introduction de recours

Précisions concernant les délais d'introduction de recours :

- Référé précontractuel : article L. 551-1 du Code de justice administrative jusqu'à la conclusion du contrat
- Référé contractuel : article L. 551-13 du Code de justice administrative
- Recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement, par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice, des mesures de publicité appropriées.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

Nom officiel : Tribunal administratif de Dijon

Adresse postale : 22, rue d'Assas BP 61616

Ville : Dijon CEDEX Code postal : 21016 Pays : France

Téléphone : 03 80 73 91 00

Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr

Adresse Internet : (URL) <https://dijon.tribunal-administratif.fr/>

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 26/05/2025

Il est de la responsabilité du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice de garantir le respect du droit de l'Union européenne et de la législation applicable.